

*Questions orales*

En outre, j'ai prévu, grâce au budget, de compenser en grande partie par des changements fiscaux le manque à gagner que subiront les provinces du fait de l'abandon de la garantie des recettes.

**M. Rae:** Le ministre agit comme si l'économie n'était pas en récession. Il est incroyable qu'il persiste à donner suite à son projet de réduire les dépenses et les investissements globaux du gouvernement fédéral dans le domaine social, alors que nous sommes dans une récession qui, d'après tous les chiffres et toutes les indications, ne fera que s'aggraver.

\* \* \*

**LES BANQUES****LES PROFITS EXCESSIFS**

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances et porte sur les profits bancaires. Le ministre a déclaré à la Chambre le 12 juin 1980, le 13 mars 1981, le 9 avril 1981, le 29 mai 1981, le 2 décembre 1981 et le 7 décembre 1981 qu'il se demandait encore s'il était opportun de prélever un impôt sur les profits excédentaires. Le ministre veut faire saigner les banques. De toute évidence, il entend s'en prendre à elles tout en les ménageant et c'est ce qu'il fait. Le ministre ne croit-il pas avoir assez tergiversé et qu'il est opportun d'agir au sujet des profits excédentaires réalisés par les banques?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député a posé trois questions qu'il prétend être des questions supplémentaires. Je me demande comment on peut poser une question supplémentaire quand la première porte sur les modifications fiscales...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** ... la deuxième sur les arrangements et la troisième sur les profits bancaires. Elles font suite à quelle autre question? Sont-elles des questions supplémentaires au verbiage auquel se livre le député depuis quelques mois?

\* \* \*

● (-1)

[Français]

**LES RÉFÉRENDUMS****LA POSSIBILITÉ DE CONSULTER LES QUÉBÉCOIS SUR LEUR APPARTENANCE AU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Gaston Isabelle (Hull):** Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A la suite des multiples déclarations plus ou moins ténébreuses et trapéziennes du chef du gouvernement séparatiste du Québec au sujet de la poussiéreuse question utopique sur, tantôt la souveraineté tout court, tantôt une souveraineté avec association, les Canadiens français résidant dans l'ancienne belle province vivent actuellement dans la confusion la plus totale, souffrent d'angoisse aiguë et surtout frissonnent d'inquiétude vis-à-vis de leur avenir et surtout de celui de leurs enfants. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a l'intention de se pencher sur la possibilité de demander une fois

pour toutes par quelque moyen que ce soit à ces citoyens du Québec si, oui ou non, librement et en toute lucidité, ils veulent se séparer du reste d'un pays aussi libre, aussi vaste, aussi paisible et aussi prospère que le Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, l'idée évidemment mérite d'être examinée, mais il me semble qu'en grande partie la population québécoise a donné sa réponse à cette question lorsque, même à une question ambiguë posée le mois de mai 1980, elle a très majoritairement indiqué qu'elle ne voulait même pas discuter de la possibilité d'une souveraineté associée à autre chose. Et on sait que le Parti québécois n'a pas tenu compte de la volonté populaire à ce moment-là. Alors je ne suis pas très sûr que les effets démocratiques d'une nouvelle expression d'opinion par la population québécoise obtenue de la manière que le député le suggère seront plus respectés que lors de la dernière consultation populaire.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SÉCURITÉ NATIONALE****LES ENQUÊTES AU QUÉBEC**

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne aussi la province de Québec et plus spécialement toute la question des enquêtes des services de sécurité effectuées dans la province et mettant en cause le Parti québécois et les ministres du cabinet du Québec. Un article de la Presse canadienne rapportant des déclarations attribuées au solliciteur général du Canada est paru aujourd'hui dans tout le Canada. Ces déclarations sont brèves, madame le Président. Je vais les citer:

... aucune information politique que la GRC aura découverte dans le cadre de cette dernière...

Ce terme se rapporte à l'enquête. Et la phrase se poursuit ainsi:

... ne sera communiquée au gouvernement fédéral.

Cela est répété dans le dernier paragraphe de cet article:

Si la GRC devait découvrir des secrets politiques, elle ne les communiquerait pas au gouvernement.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre qui décidera s'il s'agit d'un secret politique ou non? Sera-ce la GRC ou bien un fonctionnaire du gouvernement fédéral?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je n'ai pas eu la chance de lire les déclarations du solliciteur général. Comme je l'ai fait il y a quelques jours, je puis répéter la politique du gouvernement et cela satisfera peut-être le représentant. La GRC n'a ni le droit ni le mandat d'enquêter sur les partis politiques en tant que tels, qu'il s'agisse du sien, du mien ou d'un parti provincial. En revanche, quand la police a la preuve que des documents confidentiels ont été soustraits, que ce soit par un parti politique, par un particulier ou par le député lui-même, j'estime qu'il est du devoir de la GRC d'essayer d'arrêter ces pratiques et d'assurer le respect de la propriété du gouvernement fédéral. Dans ce cas, la GRC devra enquêter sur les personnalités politiques et elle ne manquera pas, je pense, d'accomplir son devoir.